

Initiatives ministérielles

• (1220)

Les entreprises figurant dans cette édition de *The Economist* parue en 1988 sont Pioneer Hi-Bred, Sandoz, Dekalb-Pfizer, Upjohn, Limagrain, Shell Oil, ICI, Ciba Geigy et Orson and Cargill, pour ne mentionner que les plus grandes sociétés du monde dans le secteur des semences. Il convient de souligner que sept de ces dix entreprises fabriquent aussi des produits chimiques agricoles. C'est un lien important qu'il faut relever si on veut que le gouvernement veille aux intérêts du public. C'est une association qu'il faut garder à l'esprit si on veut comprendre les répercussions de cette mesure qui lie plus étroitement le point de vue et les droits des obtenteurs aux intérêts du secteur privé.

Par cette mesure, la tendance vers la privatisation va s'accélérer, car on me dit que plus de la moitié des projets de R-D en matière de semences, dans le secteur privé, visent à accroître la tolérance des nouvelles variétés à des concentrations de plus en plus grandes de produits chimiques, qui, faut-il le rappeler, sont fabriqués par les mêmes entreprises. Selon toute vraisemblance, les agriculteurs canadiens finiront par assumer le coût de ces redevances qu'ils ne paient pas à l'heure actuelle.

En outre, ce projet de loi aura pour effet de limiter l'expansion d'une agriculture durable. Je fais allusion ici au fait que l'on considère de plus en plus l'agriculture biologique comme un moyen d'atténuer les effets de la crise financière et environnementale qui sévit actuellement chez les agriculteurs. Ceux-ci estiment, à l'instar du reste de la population, que l'agriculture biologique est plus saine que l'agriculture recourant aux produits chimiques, tant pour les humains et les animaux que pour l'environnement.

Une fois le projet de loi adopté, ce qui paraît maintenant inévitable, les agriculteurs qui pratiquent l'agriculture biologique et ceux du secteur de la transformation ne pourront plus obtenir les variétés de semences dont ils ont besoin par ce qu'il existera vraisemblablement moins de variétés à cause des monopoles qui s'établiront à long terme. Nous n'avons pas la moindre assurance que cela ne se produira pas. Le facteur déterminant sera la résistance des semences, leur capacité de pousser et de donner un bon rendement avec l'aide des pesticides et des engrangements chimiques.

Il y a un autre argument important qu'il faut rappeler. Il s'agit de l'équité envers les pays en développement. Cette mesure obligera les pays du tiers monde à s'approvisionner en semences dans le Nord. Un certain nombre

de sociétés ont déjà adopté un tel principe. Nous ne faisons que leur emboîter le pas, en bout de ligne, dans une voie regrettable.

Le consommateur des pays du tiers monde achètera des semences dans le Nord, alors que les ressources génétiques utilisées comme base pour les semences sont le plus souvent prises au tiers monde sans dédommagement aucun. Pareille orientation bat en brèche l'une des bases du développement durable, à savoir les principes fondamentaux et essentiels de l'égalité entre le Nord et le Sud.

Tels sont les raisons principales qui motivent l'opposition au projet de loi à l'étude. Il est regrettable qu'il ait pu en arriver à ce stade-ci. Bien sûr, il a été modifié en comité et, à l'étape du rapport, cinq motions ont aussi été présentées, dont une a été adoptée. Ces amendements n'ont cependant pas modifié l'orientation générale du projet de loi.

Ils étaient secondaires et de peu de portée. Je m'oppose donc à cette mesure législative parce que le processus d'étude en comité n'a pas permis, selon moi, d'en cerner l'orientation véritable, particulièrement en ce qui a trait au pouvoir accru qui sera conféré aux gros monopoles et aux multinationales à l'égard de cette ressource naturelle.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je voudrais formuler une brève observation à propos de l'agriculture viable et des remarques du député à l'endroit du ministre de l'Agriculture.

Je lui rappelle que, lorsque son parti était au pouvoir en 1982, l'honorable Eugene Whelan a présenté un projet de loi à peu près semblable à celui dont nous sommes saisis aujourd'hui. Je sais qu'il appuyait cette mesure législative. C'est dommage qu'elle n'ait pas été adoptée à ce moment-là, car nous serions beaucoup plus avancés aujourd'hui.

Je souligne que le projet de loi C-15 préconise l'agriculture viable. Revenons au discours que j'ai prononcé au sujet des programmes de production, le dernier jour de la session en juin dernier. J'étais directement concerné, car j'étais alors président d'un office de commercialisation qui s'occupait de la question.

L'antracnose est apparue dans nos haricots blancs en 1977. On peut enrayer cette maladie, mais les souches sont fort nombreuses. C'est celle du delta dont nous avons été victimes. Je ne sais pas d'où elle venait, mais